

III

Le second problème que nous souhaitons évoquer ici est celui de la négociation. Le 17 mars, à la veille de la manifestation se tenait la Conférence des Associations Etudiantes. L'UNEF intervenait selon son principe jamais démenti du mandat syndical. Les choses étaient claires. La grande masse des étudiants exigeaient l'abrogation. Le Président de l'UNEF, Denis Sieffert, déclarait au Secrétariat d'Etat aux Universités :

"Madame le Ministre,

"A l'heure où se tient cette Conférence, des dizaines de milliers d'étudiants ont déjà manifesté dans toute la France.

"Demain, une manifestation nationale se tiendra à Paris. Nul ne peut contester que c'est une volonté immensément majoritaire qui s'exprime ainsi, demandant l'abrogation de la réforme du 2nd cycle.

"La raison en est simple : la réforme du 2nd cycle institue un régime de diplômés à caractère régional. Leur nombre sera limité par une procédure d'habilitation arbitraire. Les étudiants titulaires d'une Licence, par dizaine de milliers, se verront refuser l'accès à une Maîtrise, du fait même que la mention de leur DEUG ne trouvera aucun équivalent dans l'année supérieure.

"Pourrait-on contester le bien-fondé de l'inquiétude des étudiants, tandis qu'une procédure identique a provoqué l'élimination injuste de centaines d'étudiants au niveau du 3ème cycle ?

"C'est un véritable Numerus Clausus qui se trouverait ainsi institué.

"Des milliers d'étudiants verront leurs études brutalement interrompues, et seront jetés sans qualification sur le marché de l'emploi.

"Tous les étudiants savent que leur avenir reposerait ainsi sur une décision d'habilitation prise en étroite relation avec les groupes économiques régionaux, membres du conseil de gestion, et promus au sein de groupes d'études techniques, dont l'avis sera décisif.

"Voilà pourquoi, Madame le Ministre, il n'est pas exagéré d'affirmer que ce sont tous les étudiants qui manifestent actuellement leur légitime inquiétude. Tous les étudiants sont concernés par cette réforme.

"Tous sont conscients qu'elle remet en cause leur avenir.

"L'UNEF lors de l'entrevue que vous lui avez accordée le 12 février, comme lors de la dernière Conférence des Associations Etudiantes, a déjà longuement exposé son point de vue.

"Aucune réponse positive n'a été apportée. L'UNEF a conscience de se

"faire l'écho de centaines de milliers d'étudiants.

"Madame le ministre, comme vous le savez, l'inquiétude des enseignants est grande. En témoigne la lettre d'un enseignant, membre démissionnaire du Conseil de l'université de Montpellier, qui sans nul doute, exprime le sentiment de beaucoup :

"Mon cher collègue ,

"J'ai le regret de vous informer de ma démission de Directeur d'UER de Gestion et Droit de l'Entreprise.

"Cette décision est motivée par les considérations suivantes :

" - A court terme, un décaevou de la fermeture hâtive, inopportune et illégale des bâtiments de la faculté, que ne justifiait pas l'état de la situation.

" - A moyen terme, une protestation contre le projet de réforme du 2ème cycle qui, davantage encore que ceux touchant les premier et troisième cycles, constitue une atteinte grave à la mission de l'Université.

" - A plus long terme, le refus de continuer à gérer la pénurie, contre les objectifs mêmes de l'Etat, et avec le risque, avec un excès de zèle qui m'était reproché de façon croissante, de porter atteinte aux principes du libéralisme dont se réclament les collègues.

H. Marchesnay."

"Pour conclure, Madame le ministre, nous nous permettons de souligner avec force que l'opposition rencontrée par la réforme est aujourd'hui quasi unanime.

"Notre organisation syndicale, quant à elle, se prononce pour l'abrogation de la réforme, et il n'est pas à ce jour d'organisations d'étudiants et d'enseignants qui n'ait émis le même désir.

"Il ne fait aucun doute que le mouvement actuel reflète l'inquiétude de tous.

"Il ne fait aucun doute qu'il ira en s'amplifiant, si aucune décision n'est prise. C'est pourquoi, tandis que ce jour-même manifestent des milliers d'étudiants, tandis que ces manifestations appellent une réponse rapide, nous croyons que le Secrétariat d'Etat peut et doit surseoir à la mise en oeuvre de la réforme, afin de permettre à une négociation de s'engager.

"L'UNEF se prononce pour l'abrogation de la réforme. Une telle décision, Madame le ministre, serait, nul n'en peut douter, bien plus efficace que de menacer les étudiants de ne pas valider les diplômes qui doivent être attribués au terme de cette année.

"L'UNEF, organisation responsable, souhaite que demain, à la suite de la manifestation des étudiants, il soit apporté tous les apaisements à leur légitime inquiétude, et qu'il soit donné satisfaction aux demandes qu'ils formulent.

L'UNEF demande la négociation. C'est à dire la prise en considération de l'opinion de la masse des étudiants. L'UNEF demande que la mise en oeuvre de la réforme soit différée, ouvrant ainsi la voie à une consultation véritable des étudiants. Par cette exigence, l'UNEF se fait l'écho de la volonté des étudiants. Elle souligne l'inanité de la participation. La négociation véritable exige l'indépendance des organisations étudiantes.

Au lendemain des vacances de Pâques, et du succès considérable de la manifestation centrale, nationale et unitaire du 18 mars, la mobilisation des étudiants prend un nouvel essor, une nouvelle force. Les Assemblées Générales se prononcent à l'immense majorité pour la grève générale de l'Université. Il n'est pas exagéré d'affirmer que les étudiants dans leur plus grand nombre étaient en grève. L'UNEF fidèle à sa ligne de conduite démocratique, combat en chaque endroit pour le respect des mandats délivrés par les étudiants. La coordination nationale d'Amiens, le 10 avril, se prononcera d'ailleurs conformément aux mandats. L'UNEF s'adresse alors au Secrétariat d'Etat aux Universités dans une lettre pour renouveler l'exigence des étudiants :

"Notre syndicat, l'UNEF, qui détermine ses revendications à partir des
"seuls intérêts des étudiants, a déjà été amené, à plusieurs reprises, à
"formuler auprès du Secrétariat d'Etat aux Universités, les raisons qui
"ont déterminé sa prise de position en opposition à cette réforme. (...)
"La promulgation de l'arrêté en janvier et les réactions qu'elle a susci-
"tées au cours du second trimestre attestent selon nous le bien fondé
"de notre conviction selon laquelle les étudiants ressentent cette réforme
"comme une remise en cause de leur droit à l'emploi et au diplôme.
"Si, comme vous l'avez déclaré, ce phénomène de "rejet" apparaît comme un
"fait, ne faut-il pas en tirer d'abord la conclusion que les moyens n'ont
"pas été donnés à la Conférence des Associations Etudiantes pour jouer son
"rôle consultatif, ou en tous les cas qu'il n'a pas été tenu compte d'a-
"vis et de mises en garde pourtant vérifiées par la suite ?
"(...) ne faut-il pas en conclure que s'impose un réexamen au fond de la
"réforme du second cycle. (...)"

Dans cette même lettre, l'UNEF demandait que soient levées les menaces proférées contre les étudiants concernant l'obtention des diplômes annuels.

Dans sa réponse au Bureau National de l'UNEF, Mme Carnier-Seite écrivait notamment qu'elle allait recevoir l'UNEF sous peu et qu'il n'était " nullement dans son intention " de menacer les étudiants .

"J'ai l'honneur de vous préciser que la concertation sur la réforme du 2nd

"cycle sera reprise à la rentrée des cours de Printemps et se poursuivra jusqu'au mois de septembre.

"Je précise qu'il n'a jamais été question de sanctions contre des revendications. Il s'agit de la nécessité absolue de maintenir, à la fois pour le contenu pédagogique de la scolarité, et pour les modalités de délivrance, la notion de diplôme national à laquelle je suis, comme les universitaires et les étudiants, tout particulièrement attachée.

L'UNEF, dès réception de cette lettre, publiait cet échange de courrier. Les adhérents de l'UNEF en informaient les Assemblées Générales dans le souci de permettre aux étudiants de se déterminer en possession d'un maximum d'éléments d'information. L'UNEF en tire une première conclusion : "La lettre adressée par Mme Saunier-Seite en réponse à l'UNEF le 30/3/76 marquait cependant un changement de ton : reprise de la consultation syndicale; retrait des menaces.

Le 19 avril, l'UNEF sera reçue par Mme Alice Saunier-Seite. Une nouvelle consultation nous dit-on ? Soit. Mais de quelle consultation pourrait-il s'agir si les conclusions en sont connues à l'avance, la promulgation confirmée et la mise en œuvre programmée par tous les Conseils de Gestion ?

Ainsi, pour l'UNEF, un préalable à toute négociation : le gouvernement doit s'engager à l'application. C'est donc à cette seule condition qu'une négociation véritable pourra s'engager sans préjuger de ses conclusions.

C'est encore ce que la délégation du BN de l'UNEF affirmera le 13 avril. La veille, le BN publie le communiqué suivant :

"L'UNEF (Unité Syndicale) est reçue mardi 13 avril par le Secrétaire d'Etat aux Universités.

"L'UNEF (Unité Syndicale) propose la tenue d'une réunion le soir, lundi 14 avril, à 20 heures à son siège, 15 rue Soufflot.

"Dans cette réunion, l'UNEF (Unité Syndicale) soucieuse d'assurer l'unité du mouvement étudiant, dans la démocratie, proposera que soit instituée au cours de cette réunion une délégation unitaire qui présentera les revendications des étudiants à Mme Alice Saunier-Seite.

"Cette proposition est adressée au Collectif National provisoire du Comité de Grève, à l'UNEF (Renouveau), au SMESup, à la FEN, et à toutes les autres organisations syndicales de l'Université, ainsi que toutes les organisations étudiantes. Paris, le 12 avril".

Le 13 avril, à 11 heures, le BN sortant du Secrétariat d'Etat aux Universités communique :

"Le Bureau National de l'UNEF (Unité Syndicale) qui a été reçu ce mardi

Madame Alice Saunier-Geité, Secrétaire d'Etat aux Universités, a fait état une
nouvelle fois de la demande de tous les étudiants :

ABROGATION DE LA REFORME DU SECOND CYCLE .

Le Secrétaire d'Etat a affirmé en réponse à l'UNEF que "la réforme ne serait pas
bloquée tant que tout le monde ne serait pas d'accord" et que "l'arrêté serait
annulé jusqu'à l'accord sur la mise en application".

L'UNEF prend acte de cette déclaration et constate un net changement de ton
du Secrétaire d'Etat aux Universités depuis ses récentes déclarations.

L'UNEF (Unité Syndicale) soucieuse de l'unité des étudiants et de la démoc-
ratie, rendra compte de sa délégation dans les Assemblées Générales qui se
tiendront dans les facultés.

Elle en rendra également compte devant le Collectif National provisoire
du Comité de la coordination nationale d'Amiens, comme celui-ci le lui a demandé".

On se souvient que ce même jour informations et confirmations se sont succédées
devant le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Le lendemain, un communiqué de la FEN déclarait :

"A la suite des déclarations à la presse, de Monsieur Jacques Chirac, ler
Ministre, au sujet des Universités, la FEN tient à préciser :

1° Qu'elle a toujours revendiqué l'abrogation de l'arrêté du 16 janvier
1976 qu'elle juge dangereux et néfaste pour les intérêts des jeunes de ce pays.

2° Qu'elle avait obtenu après une discussion importante, le 13 avril, du
Secrétaire d'Etat aux Universités, un accord, pour une négociation sur tous les
aspects de la circulaire d'application y compris sur le calendrier.

3° Que les tergiversations, les reculs et les volte-faces de Matignon dans
l'après midi du 13 avril ont largement vidé de leur sens les possibilités de
négociation qui étaient ainsi ouvertes.

Dans la situation actuelle et après le vote des présidents d'Universités
la FEN déclare que le gouvernement porte seul la responsabilité d'un blocage
grave, et estime qu'il faut remettre en chantier la réforme dans son ensemble
pour que puisse enfin s'engager une négociation valable".

Encore une fois, une question d'importance se trouve posée. Nous ne reviendrons
pas ici sur les multiples déclarations contradictoires émanant du Secrétariat
d'Etat aux Universités. L'UNEF a quant à elle rapporté les propos du Ministre
comme son mandat le lui dictait. Le reste ne lui appartient pas. Mais il nous
semble en revanche essentiel de souligner le rôle joué par l'UNEF tandis que
partout existaient des comités de grève, au sein desquels siégeaient d'ailleurs
des représentants de l'UNEF, tandis que s'était constitué un Collectif National des
Comités de Grève. L'UNEF, seule, a pu exiger des pouvoirs publics qu'ils re-
connussent le caractère de représentativité de ces organismes constitués par

les étudiants. Au contraire des participationnistes dont le sort était d'emblée scellé à la réforme, elle a pu oeuvrer en chaque circonstance pour l'unité de toutes les organisations et organismes représentant les étudiants.

A 14 heures, le Président de l'UNEF informait le Collectif National des résultats de la délégation, comme celui-ci l'avait demandé en réponse à la proposition de l'UNEF.

Le jeudi 29 avril, se tenait la Conférence des Associations Etudiantes.

Il appartenait à l'UNEF de poser au fond les problèmes soulevés par le mouvement des étudiants contre la réforme du second cycle. N'était-ce pas une fois encore et dans une mesure incomparable, la sanction de la politique de participation ?

Il appartenait à l'UNEF de poser au fond la question fondamentale qui se trouve posée aujourd'hui aux étudiants : celle de leur représentation permanente, démocratique et indépendante de l'Etat. Ce sont ces problèmes que soulevait le Président de l'UNEF dans son intervention du 29 avril.

"Madame le Ministre,

"Cette situation de crise est motivée par des inquiétudes de centaines

"de milliers d'étudiants, inquiétudes pour l'immédiat et pour l'avenir.

"Mais ce qui renforce ces inquiétudes, légitimes, réside dans le contexte

"général dans lequel les mesures telles l'arrêté du 16 janvier ont été

"prises et ont abouti aux explosions que nous connaissons. Je voudrais dire

"quelques mots sur ce contexte général. C'est la politique de participa-

"tion qui est responsable de la multiplication de ces situations de

"blocage. Il m'est évidemment impossible d'aborder ici le bilan de cette

"politique. Mais, alors que les étudiants apprennent, ce que vous avez

"vous-même rappelé, que durant 4 années dans les organismes de participa-

"tion, au CNESER, toutes les dispositions de l'arrêté du 16 janvier ont

"été discutées, débattues, sans qu'ils en soient informés, il m'est permis

"Madame le Ministre, de poser la question : le refus général des étudiants

"leur volonté d'arracher l'abrogation de la réforme du 2nd cycle ne

"s'explique-t-il pas en partie par le sentiment de tous que leur sort

"et leur avenir sont décidés dans le secret des délibérations.

"Lorsque la Conférence des Associations Etudiantes s'est constituée,

"L'UNEF, consciente de l'importance d'une consultation régulière sur

"l'ensemble des problèmes concernant les étudiants s'en est félicitée;

"en effet, à la différence des institutions de gestion établies par la

"loi d'orientation de 1963, la Conférence des Associations Etudiantes

"garantit la pleine indépendance des organisations syndicales.

"C'est dans le même souci d'assurer la consultation de tous les étudiants

"en parfaite indépendance que l'UNEF, dès 1963, donc, s'est refusée à

toute tâche de gestion au sein des organismes issus de la loi d'orientation.(...)

... étions ici à quatre jours de la coordination de Censier. Les 2 et 3 mai, les participationnistes appelaient pour la première fois ouvertement à "rentrez", nous ne nous attarderons pas ici sur le combat engagé par l'UNEF pour imposer aux pouvoirs publics la validation des diplômes annuels. Cette grave question a travers de laquelle de sordides règlements de compte se sont opérés, a nécessité une nouvelle délégation du BN au Secrétariat d'Etat aux Universités et de nombreuses délégations aux Rectorats et aux Conseils d'Universités. Au moment où nous devons tirer le bilan de ces événements et débattre de l'action de l'UNEF, les effets s'en font encore lourdement sentir en certains endroits.

Nous tenterons ici de conclure provisoirement ce chapitre.

On s'est plu à souligner que la réforme du second cycle était toujours debout. On ne saurait certes oublier totalement qu'une première circulaire d'application a été abrogée. Mais quant au fond, il est vrai, les problèmes demeurent. Alors que sont-ils et comment y répondre ?

Les étudiants dans leur grande masse ont rejeté la réforme. Mais les attitudes des organisations, dont la plupart se retrouvaient au sein des Comités Nationaux de Grève, divergeaient sensiblement. N'a-t-on pas tenté à chaque moment d'opposer des journées d'action à la grève générale, des manifestations ou délégations locales à la manifestation centrale, nationale et unitaire. L'UNEF a chaque fois pris ses responsabilités oeuvrant pour le respect des mandats. En cela résidait son identité de syndicat libre de tout engagement à l'égard de la réforme.

En cela s'exprimaient ses principes fondamentaux de démocratie et d'indépendance.

L'UNEF a d'emblée reconnu les organismes dont les étudiants se sont dotés. Mais elle n'a pas cessé pour autant d'agir comme syndicat pleinement indépendant de l'Etat, répondant à son seul mandat de Congrès, faisant valoir auprès des pouvoirs publics la volonté de la grande masse des étudiants. L'UNEF a aussi préparé, par l'information, la résistance puis le combat de tous les étudiants. A l'époque où tous encore se taisaient, elle organisait ses premières réunions, soumettait aux étudiants ses premières appréciations. Présente avant la grève, elle n'a eu de cesse, quand celle-ci a commencé de faire toujours prévaloir la volonté majoritaire des étudiants, de combattre pour la manifestation nationale et unitaire, le respect des mandats émanant des Assemblées Générales. C'est cette même conception qui, au lendemain de la

grève, l'a amené à être au premier rang du combat pour que les étudiants, lors des examens ne soient pas sanctionnés pour fait de grève. Avant, pendant, après la grève, la permanence du syndicat, fondé sur la défense quotidienne des intérêts étudiants, s'est donc toujours manifestée...

Mais ici une autre question. Cette spécificité de l'UNEF (Unité Syndicale) qui à chaque pas s'est exprimée au sein du combat des étudiants, a-t-elle été soulignée ? A-t-on songé en chaque circonstance au renforcement du seul syndicat étudiant pleinement indépendant ?

Force est de constater que l'adhésion à l'UNEF en regard du rôle joué par notre syndicat est demeuré médiocre. Elle n'est pas en rapport en tout cas avec l'ambition que nous pouvons fonder sur les principes que nous défendons.

Force est également de constater que cette difficulté n'est pas nouvelle. La relation entre l'intervention de l'UNEF au sein de mouvements de masse et le combat pour l'adhésion à l'UNEF est l'un des problèmes les plus graves sur lesquels nous appellerons le Congrès à se pencher.